

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Intérieur

et de la Sécurité publique

02.03.2015*

02673

MINTSP/DGAT/DPONG

Dakar, le

Analyse: arrêté pris en application de l'alinéa 2 de l'article 6 du décret n° 2015-145 du 4 février 2015 fixant les modalités d'intervention des ONG au Sénégal et fixant le modèle-type du dossier de demande d'agrément.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2014-869 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;

Vu le décret n°2015-145 du 4 février 2015 fixant les modalités d'intervention des ONG au Sénégal;

Sur présentation de Monsieur le Directeur général de l'Administration territoriale ;

ARRETE

Article premier. – Le dossier de demande d'agrément, mentionné à l'alinéa 2 de l'article 6 du décret n°2015-145 du 4 février 2015 fixant les modalités d'intervention des ONG au Sénégal, est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

Ce dossier comporte, obligatoirement, les rubriques de l'organisation ci-après énumérées selon l'ordre chronologique établi.

- 1- L'acte de reconnaissance officielle;
- 2- Les statuts;
- 3- La liste des membres de l'organe de direction ;
- 4- La lettre de désignation du représentant-résident au Sénégal ainsi que les informations le concernant ;
- 5- Le mémorandum de présentation;
- 6- Les réalisations majeures ;
- 7- Les certifications des réalisations;
- 8- Les prévisions de réalisation au Sénégal pour les deux prochaines années au moins ;
- 9- Les engagements des partenaires de l'organisation à financer le programme.

Article 2. – Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié au Journal officiel de la République du Sénégal.



MODELE-TYPE DE PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT

- Acte de reconnaissance officielle de l'organisation ;
- Statuts de l'organisation ;
- Liste des membres de l'organe de direction ;

Prénoms et nom	Age	Nationalité	Profession	Fonction	Adresse

- Attestation désignant le représentant-résident au Sénégal avec des informations précises sur sa personne (ses contacts et coordonnées, la copie de sa pièce d'identité et un certificat de résidence au Sénégal) ;
- Mémoire présentant l'organisation : Historique, philosophie, objectif, domaine et zones d'intervention, etc.
- Tableau des réalisations :

Actions	Localisation	Bénéficiaires	Coûts	Sources de financement	Période d'exécution
			Total		:

- Certification des réalisations établies par les autorités centrales, déconcentrées ou décentralisées du pays ayant abrité les interventions des ONG ;
- Programme indicatif prévisionnel précisant :

Actions	Localisation	Bénéficiaires	Coûts	Sources de Financement	Période d'exécution
			Total		

- Attestations ou conventions de financement délivrées par les partenaires financiers de l'organisation.